

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 10 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le 10 juillet à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Jean SAMENAYRE, Sylvie DESMOND, Patrick FAGGIANI, Angélique RODRIGUEZ, Florence OVEJERO, Mathilde FELD, Emilie BERRET, Laurent LEMONNIER, Vincent FEUGA, Jean-Claude LINARES, Marie LASCOURREGES, Pascal GILLET, Danielle TERRAL, José Manuel ROQUE, Claude BAZARD, Isabelle MEROUGE, Stéphane SANCHIS, Ivana CHIRICO-GRENIER, Pierre GREIL, Marie Chantal MACHADO, Véronique CORNET

Absents excusés : Jean-Michel DUTOYAT procuration à Jean SAMENAYRE, Cathy GALLO-SEGURA procuration à Florence OVEJERO, Fabian LESOUDER procuration à Vincent FEUGA, Guillaume DEPINAY-GENIUS procuration à Laurent LEMONNIER, Nathalie DEJEAN-IBANEZ procuration à Emilie BERRET

Date de la convocation : 2 juillet 2014

M. Jean SAMENAYRE est désigné secrétaire de séance

M. le Maire donne lecture du procès verbal précédent qui est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1- POINT BUDGETAIRE

M. le Maire présente le point budgétaire au conseil municipal arrêté au 3 juillet 2014.

Les dépenses de fonctionnement sont réalisées à 41,51 %.

Les recettes de fonctionnement sont encaissées à 54,10 %.

2- VIREMENT DE CREDIT – DM N°3 SERVICE ASSAINISSEMENT

La commune de Créon a fait l'objet d'une infraction pour pollution du ruisseau LUBERT.

Il a été proposé à la commune une transaction pénale pour un montant de 2000€.

Vu le budget assainissement primitif 2014, les décisions modificatives et les engagements en cours, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide de procéder sur le budget 2014, aux modifications budgétaires suivantes :

Opération	Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
-OPFI----- -----	021	021 virement de la section de fonctionnement (RI)	2 000,00 €	
-63----- --	21	218 autre immobilisation (DI)	2 000,00 €	
	67	6712 amendes pénalités (DF)		2 000,00 €
	023	023 virt à la section d'investissement (DF)	2 000,00 €	

3- LIGNE DE TRESORERIE

M. le Maire indique au conseil municipal que pour préserver une trésorerie suffisante afin de faire face aux paiements des programmes d'investissement dans les délais définis par la comptabilité publique, il convient de souscrire un contrat pour ouvrir une ligne de trésorerie. Cette ligne de trésorerie ne sera activée en cas de besoin. Plusieurs organismes bancaires ont été consultés.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, adopte la proposition présentée par le Crédit Agricole d'Aquitaine dans les conditions suivantes :

Montant 500 000 €
Durée 1 an
Taux variable 0,325 %
Marge 1,20 %
Taux du prêt 1,525 %

Le calcul des intérêts se fait uniquement sur le montant des fonds mobilisés.

Frais de dossier 100 €
Commission d'engagement 600 €

4- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ECHIQUIER CLUB CREONNAIS

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le tournoi d'échecs organisé par l'Echiquier Club Créonnais aura lieu du 28 juillet 2014 au 3 août 2014 dans l'espace culturel de Créon.

M. le Maire propose au conseil municipal d'attribuer à l'Echiquier Club Créonnais, une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € pour l'organisation de cette manifestation.

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le conseil municipal vote la subvention proposée par M. le Maire.

5- MODIFICATION POINT 20 DE LA DELIBERATION DE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

20°) D'exercer, au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'art. 214-1 du Code de l'Urbanisme : pour l'aliénation à titre onéreux des fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux.

Le conseil municipal délimite le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'Artisanat de proximité à l'intérieur de la Bastide délimité par le Boulevard de Verdun et le Boulevard Victor Hugo.

6- LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX – MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE PREVENTION

M. le Maire indique au conseil municipal qu'en application de la circulaire du 20 mai 2014 relative à la mise en œuvre de l'accord cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique, il convient d'engager la commune dans la mise en œuvre d'un plan de prévention des risques psychosociaux.

L'Atelier de la prévention et du management à Bordeaux ayant réalisé le document unique de la commune de Créon et étant mandaté pour sa mise à jour à partir d'octobre, la commune de Créon peut se faire assister par ce même cabinet pour la mise en œuvre du plan de prévention des risques psychosociaux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'engager la commune dans la démarche de réalisation d'un plan de prévention des risques psychosociaux.
- d'autoriser le Maire à signer avec l'Atelier de la prévention et du management, un contrat pour une mission de prévention et de conseil.
- autorise M. le Maire à solliciter le concours de la CNRACL afin de réaliser dans les meilleures conditions la mise en œuvre du plan de prévention et à déposer un dossier de demande de participation au titre du Fonds National de Prévention auprès de la CNRACL.

7- AVENANT N°2 ENTREPRISE EIFFAGE AMENAGEMENT PARVIS HOTEL DE VILLE

Angélique Rodriguez ne prend pas part au vote.

M. le Maire indique au conseil municipal que l'avenant n°2 au lot gros œuvre / VRD de l'entreprise Eiffage a pour objet d'inclure au marché, les travaux modificatifs suivants :

- détection réseau EU sous dallage Mairie + 1 100 €
- aménagement angle Affelou + 2 830 €
- fourniture fonte remplissage + 1 040 €
- modification mobilier urbain + 1 600 €
- moins value reprofilage enrobé – 2 993 €

Soit un montant total HT de l'avenant de 3 577 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, vote cet avenant et autorise M. le Maire à le signer avec l'entreprise Eiffage.

8- AVENANT N°2 DELAI ENTREPRISE EIFFAGE AMENAGEMENT PARVIS HOTEL DE VILLE

Angélique Rodriguez ne prend pas part au vote.

M. le Maire indique au conseil municipal que l'avenant n°2 au délai a pour objet d'inclure au marché de l'entreprise Eiffage, la prolongation de délai due à la modification des travaux.

Le délai de travaux avec une réception prévue au 18 avril 2014 suivant l'avenant n°1, est prolongé au 4 juillet 2014.

Le conseil à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, vote la prolongation de délai au 4 juillet 2014.

9- MAPA AMÉNAGEMENT PARKING RUE GEORGES SAND

Angélique Rodriguez ne prend pas part au vote.

M. le Maire indique au conseil municipal que la procédure adaptée de marché pour l'aménagement du parking rue Georges Sand est arrivée à son terme.

Après examen des offres et classement en fonction des différents critères, l'entreprise la mieux disante est la Société Eiffage pour un montant de 141 816 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise M. le Maire à signer le marché et les pièces annexes correspondant à ce projet avec la société Eiffage.

10- COMPTE-RENDU D'ACTIVITE 2013 ERDF

M. le Maire procède à l'analyse du compte-rendu d'activité 2013 présenté par Electricité réseau Distribution France (ErDF).

Le réseau Haute Tension a une longueur de 6 866 m en aérien et 14 889 m en souterrains.

Le réseau Basse Tension présente 2 012 m en aérien nu, 18 463 m en aérien torsadé et 25 462 m en souterrain.

Le nombre de postes de distribution publique est de 51.

Situation globale du réseau :

1- réseau HTA = 21 755 m soit 68,4 % d'enfouissement HTA

2- réseau BT = 45 937 m soit 55,4 % d'enfouissement BT

Le nombre total de clients est de 2 336 dont 2 006 tarifs bleus, 19 tarifs jaunes et 6 tarifs verts.

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le conseil municipal approuve ce compte-rendu.

11- AVENANT N° 2 LYONNAISE DES EAUX AU CONTRAT POUR L'EXPLOITATION PAR AFFERMAGE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS

M. le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de signer un avenant n°2 au contrat d'exploitation avec la Lyonnaise des Eaux suite à la mise en service de la nouvelle station d'épuration.

L'avenant n°2 prévoit entre les 2 parties :

- 1) de convenir du montant des charges liées à la mise en route de la station d'épuration hors les charges de main d'œuvre.
- 2) de préciser les modalités du règlement de ces charges, hors main d'œuvre au titre de l'année 2014 : ces charges font l'objet d'une facture réglée directement par la Collectivité d'un montant de 16 573 € HT.
- 3) d'enregistrer précisément les heures de main d'œuvre consacrées à la station d'épuration.
- 4) en janvier 2015, les parties conviennent de se revoir pour analyser les charges de main d'œuvre observées au 2^{ème} semestre 2014 et définir les charges de main d'œuvre pour les années 2015 et suivantes.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, vote l'avenant n°2 au contrat d'affermage et autorise M. le Maire à signer ledit avenant.

12- NOMINATION SALLES COMMUNALES

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'attribuer un nom aux différentes salles communales occupées par des associations ou servant de salles de réunion.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- Salle du stade : Salle de Neufon
- Salle 3 (échecs) : Jean Bonnet-Bauduc
- Salle 4 (salle de réunion) : Bertrand Angaud
- Salle 6 (salle de réunion) : Jean Groleau
- Salle 2 (bibliothèque) : Thomas Geynet
- Salle 1 (bureau des Fils d'argent) : Guillaume Tellier
- Salle Max Linder Bureau : Pierre Larquey
- Salle 8 (archives cinéma) : Jean Oules
- Salle 9 (archives Larural) : Pierre Demie
- Salle 10 (costumes danse et fêtes) : Pierre Lhoste

- Bureau Groupement employeurs : Gustave Dordet
- Bureau UTLC : Pierre Ferchaut
- Salle TCC : Théodore Lagüe
- Salle permanences diverses : Bernard David
- Bureau Larural (1^{er} étage) : Prosper Rivière
- Bureau Josem (1^{er} étage) : Antoine Brisson
- Salle d'activités sportives et de loisirs (Ludothèque) : Docteur Philippe Tissie

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, adopte les noms proposés ci-dessus.

13- TARIFS LOCATION SALLES COMMUNALES

M. le Maire fait part au conseil municipal de réviser les tarifs de location des salles communales à partir du 1^{er} septembre 2014. Une commission présidée par Sylvie Desmond a remis différentes propositions à M. le Maire :

- **FOYER 1000 CLUBS – Place Pousse-Conils**

Associations : prêt gratuit

Caution : 155 €

Personnes privées ou sociétés privées :

Location de la salle : 60 € par jour d'occupation

Caution : 155 €

Dans le cadre d'une cérémonie d'obsèques civiles, la salle est prêtée aux familles sans caution.

- **SALLE DE NEUFON – ROUTE DE LE POUT**

Associations Créonnaises (associations ayant leur siège social à Créon) et Associations d'intérêt communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais : prêt gratuit.

Autres associations : 60 € par jour.

Caution : 500 €

Personnes privées et sociétés privées :

- de CREON : 100 € par jour d'occupation

Caution : 500 €

- Extérieurs à CREON : 155 € par jour d'occupation

Caution : 500 €

- **ESPACE CULTUREL**

Si le spectacle est donné dans le cadre d'une action caritative ou de solidarité, la location est gratuite.

- Associations Créonnaises (associations dont le siège social est à CREON) et Associations d'intérêt communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais :

- Si l'entrée au spectacle est gratuite, la location est gratuite et la mairie prend à sa charge un forfait journalier de 325 € par jour pour les frais de régie, le reste étant à la charge de l'organisateur.
- Si l'entrée au spectacle est payante, l'organisateur aura à sa charge la location de la salle soit 85 € par jour avec un maximum de 425 €. La mairie prend à sa charge un forfait journalier de 325 € par représentation pour les frais de régie, le reste étant à la charge de l'organisateur.

Caution 765 €

- Etablissements scolaires implantés à CREON :

- Etablissements scolaires publics :
 - Ecole maternelle, école élémentaire : prêt gratuit + prise en charge de la totalité des frais de régie
 - Collège : prêt gratuit et prise en charge des frais de régie dans la limite de 650 €.

Pas de Caution

- Etablissements scolaires privés : location gratuite et prise en charge des frais de régie dans la limite de 650 € et d'une représentation par année scolaire.

Pas de Caution

- Autres associations :
L'organisateur aura à sa charge : la location de la salle : 170 € par jour et la totalité des frais de régie.

Caution : 765 €

- Sociétés privées : location 600 € / jour + la totalité des frais de régie

Caution : 765 €

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, **adopte les tarifs ci-dessus.**

14- POINT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU CREONNAIS

M. le Maire donne la parole à Mathilde Feld, Présidente de la Communauté de Commune du Créonnais.

Mme Feld expose les différents dossiers en cours :

- Adhésion à l'Amicales des Elus du Créonnais

- Le fonds national de péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC) a été restitué dans sa totalité à la CCC pour un montant de 240 165 € destiné à financer des programmes d'investissement intercommunaux
- Une subvention exceptionnelle a été attribuée à l'Office du Tourisme pour un montant de 18 000 €.
- La communauté de commune a établi un mémoire relatif au recours intenté par l'ancien Président de la CCC.
- La CCC a décidé de voter la motion de soutien présentée par l'Amicale des Maires de France relative à la baisse massive des Dotations de l'Etat.
- Mme Feld rappelle que la loi ALUR modifie l'autorisation du Droit au sol à compter du 1^{er} juillet 2015. Une réflexion est en cours afin de mutualiser les services d'urbanisme des communes.
- Gestion des chalets Emmaeus : la CCC réfléchit à la qualification du type d'hébergement (hébergement d'urgence ou hébergement relais)
- La CCC doit délibérer sur les conditions financières du retrait de la commune de Croignon (négociation à l'amiable).

15- MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE SUR LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ETAT

M. le Maire propose au conseil municipal de voter la motion présentée par l'Amicale des Maires de France relative aux conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat aux Collectivités Locales.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression globale).

La commune de Créon rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Créon estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Créon soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense.

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le conseil municipal soutient la motion présentée par l'AMF.

16- INFORMATIONS CITTASLOW FRANCE

M. le Maire donne la parole à Angélique Rodriguez, Adjointe au Maire en charge du dossier Cittaslow. Angélique Rodriguez expose le compte-rendu du conseil d'administration et de l'assemblée générale de Cittaslow France à Loix en Ré le 30 mai 2014.

Parmi les actions retenues pour Créon en 2014 figurent entre autre :

- repas des Nations sur la Place de la Prévôté (28 septembre 2014)
- marché Cittaslow Foire aux producteurs locaux et à l'artisanat local (18 et 19 octobre 2014)
- aménagement d'une aire de stationnement (80 places) pour faciliter l'accès piétons au centre ville
- étude sur l'efficacité de l'éclairage public
- faire connaître le réseau Cittaslow aux citoyens
- Créon fête ses 700 ans = Fête Médiévale du 13 au 17 mai 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Pierre GACHET	Jean SAMENAYRE	Sylvie DESMOND	Pierre GREIL
Cathy GALLO-SEGURA <i>Procuration</i>	Patrick FAGGIANI	Angélique RODRIGUEZ	Stéphane SANCHIS
Florence OVEJERO	Mathilde FELD	Fabian LE SOUDER <i>Procuration</i>	Ivana CHIRICO-GRENIER
Guillaume DEPINAY-GENIUS <i>Procuration</i>	Isabelle MEROUGE	Jean-Michel DUTOYAT <i>Procuration</i>	Nathalie DEJEAN-IBANEZ <i>Procuration</i>
Laurent LEMONNIER	Emilie BERRET	Vincent FEUGA	Véronique CORNET
Jean-Claude LINARES	Marie LASCOURREGES	Pascal GILLET	Danielle TERRAL
José Manuel ROQUE	Marie Chantal MACHADO	Claude BAZARD	